

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Août

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

Les conseils généraux se sont, sur tous les points du territoire, réunis pour tenir leur seconde session ordinaire qui est la plus importante, puisque c'est pendant cette session que le budget départemental est voté. Chaque année, d'ailleurs, il nous sera permis de le constater une fois de plus, on voit s'accroître et se développer les résultats heureux de la loi d'août 1871, qui a permis aux départements d'avoir une part plus directe à l'administration de leurs affaires et d'exercer un contrôle plus efficace sur la gestion de leurs deniers.

Bien qu'ayant été faite alors par une majorité surtout composée de monarchistes, la loi de 1871 plus que toute autre peut-être a contribué en effet à l'affermissement de la République, dont le principe même est d'associer étroitement les populations au gouvernement du pays.

La République n'a pas de plus formel devoir que de conserver ce caractère qui est le sien, et de ne pas se laisser imprimer une direction autoritaire qui serait pour elle la plus étrange des anomalies, comme le pire des dangers. Sous aucun prétexte il ne faut donc laisser s'affaiblir l'action des corps élus qui sont les véritables mandataires de la nation, chargés de représenter et d'exercer sa souveraineté; le jour où cette action serait entravée ou diminuée, l'avenir de la liberté, c'est-à-dire celui de la République, serait compromis et menacé.

Nous autres, républicains, tous tant que nous sommes, n'oublions jamais cette vérité, et ne permettons jamais que l'on traite en gêneur, sinon en ennemi, le corps électoral qui devrait, au contraire et toujours, être considéré par le pouvoir comme son soutien le plus solide et sa force la plus grande.

Est-ce à dire que les assemblées élues

n'ont pas, elles aussi, des devoirs très précis ?

C'est dans le respect de la loi qu'elles puisent leur autorité, qui dès lors, devient invincible; ennemis nés de l'arbitraire et de l'illégalité, elles doivent les craindre pour elles-mêmes comme pour les autres.

C'est notamment parce qu'ils ont su observer ces règles et user avec une prudente et persévérante fermeté de leurs attributions, que les conseils généraux ont vu leur influence s'accroître et se développer. Il y a même eu un jour où ils apparurent comme tout prêts à se dresser, barrière de la légalité et du droit, contre les menées dictatoriales.

Aujourd'hui, certes, nous ne sommes pas en présence d'un tel péril; et nos assemblées départementales doivent songer aux réformes utiles.

La loi militaire leur fournit une toute naturelle occasion d'affirmer une fois de plus qu'elle doit rester ou plutôt devenir égale pour tous, et cela en diminuant les charges si lourdes imposées aux populations de nos villes et de nos campagnes.

Par la récente décision du ministre de la guerre, on a vu que le service de trois ans est, en réalité, devenu inapplicable, puisque par suite des nécessités budgétaires et de l'impossibilité de conserver pendant trois ans tout le contingent, on doit, après un an de service, en renvoyer près d'un quart dans ses foyers. Dès lors le principe de l'obligation du service militaire, égal pour tous, lequel, par suite des nombreuses exemptions et dispenses, a déjà subi de sérieuses atteintes, se trouve ouvertement violé.

L'heure est venue de rétablir l'égalité en usant d'un moyen aussi heureux qu'efficace, qui consistera à établir pour tous les jeunes Français l'uniformité du service de deux ans dans l'armée active. La défense nationale, désormais assurée par la perfection de l'armement et la solidité des réserves, ne sera pas compromise, bien au contraire, puisque tous les soldats auront la même instruction au lieu d'être répartis en soldats de trois

ans et en soldats d'un an. Le budget de la guerre, c'est-à-dire celui de l'Etat, recevra un allègement précieux, voire même indispensable. L'agriculture et l'industrie — sans parler du développement de la population — retrouveront dans le grand nombre d'ouvriers qui leur reviendront un an plus tôt du service militaire, une vitalité nouvelle.

Le pays, lors des dernières élections législatives, a demandé des réformes. Il les attend encore. En voilà une première et une grande.

En émettant, à cet égard, des vœux qui en hâteraient l'exécution, de la part du gouvernement et du Parlement, les conseils généraux s'honoreraient.

Y a-t-il un vœu qui présente, à un plus haut degré, un caractère d'opportunité et « d'intérêt général » ? Il intéresse également tous les départements, tous les citoyens, tous les contribuables.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

L'escadre du Nord à Royan

Royan, 21 août.

Royan se réveille au milieu d'un pavoisement général et d'une joie patriotique qui va grandissant. C'est aujourd'hui qu'arrive l'escadre du Nord, sous le commandement de l'amiral Brown de Colstoun.

De nombreux étrangers et habitants de Royan prennent place sur un steamer de la compagnie Gironde-et-Garonne, afin d'aller à la rencontre de la flotte.

A huit heures du matin, l'escadre pénètre au mouillage. Treize navires sont successivement reconnus et acclamés; ce sont le *Suffren*, portant le pavillon du vice-amiral Brown; le *Jean-Bart*, l'*Isly*, le *Furieux*, le *Requin*, le *Fulminant*, le *Tonnerre*, l'*Epervier*, le *Surcouf*, la *Lance*, la *Salve*, le *Turco*, le *Véloc*.

Le conseil municipal, les corps constitués, une délégation du Casino et des officiers retraités, la presse sont venus sur l'*Eclairer-de-la-Gironde* et ont rendu visite à l'amiral à bord du *Suffren*. Réception des plus cordiales.

Vers quatre heures, l'amiral et son état-major

rigea vers lui, il s'éloigna à grands pas.

M. de Kéralain n'en fut que plus affirmé dans sa résolution, et le soir, quand Beppo le quitta, il avait déjà choisi le lieu où il se réfugierait aussitôt après son arrivée en Bretagne.

Le lendemain, il se leva de bonne heure; cependant le temps s'écoulait et Beppo, si exact d'ordinaire, ne paraissait pas. La voiture était déjà dans la cour que le fidèle serviteur était encore absent.

— Que veut dire ceci, se demandait M. de Kéralain.

Il envoya voir dans la chambre de Beppo; la chambre était vide, le lit n'avait pas été défait.

L'inquiétude de M. de Kéralain devint mortelle. Dans sa situation, tout était matière à anxiété.

— Mon Dieu, murmurait-il, que se passait-il encore ?

Enfin on cri retenit du côté du bois vers lequel plusieurs personnes s'étaient dirigés. M. de Kéralain y courut, et bientôt il aperçut Beppo, étendu la face contre terre, au milieu d'une mare de sang, un stylet planté entre ses deux épaules.

M. de Kéralain se précipita, l'appela, le releva, mais ne put parvenir à le ranimer. On apporta un brancard, on y plaça le moribond qu'on ramena dans l'appartement de son maître.

Pendant de longues heures, Beppo resta sans conscience, mais la vigueur de sa constitution triompha du danger. M. de Kéralain ne le quittait pas, attendant avec une impatience fébrile le réveil de son intelligence, épiant sur ses lèvres le premier souffle de vie.

Le moment vint où malgré son extrême fai-

se sont rendus à la mairie et se sont présentés à M. le maire et au corps municipal.

Tentative de meurtre d'un agent

Mardi soir, à 10 heures, un agent du quatrième arrondissement, nommé Balesdan, faisait les cent pas sur le trottoir, place du Parvis-Notre-Dame. Il s'arrêta un moment à quelque distance d'un groupe de trois promeneurs paraissant causer paisiblement et tourna le dos. Une des trois personnes se détacha du groupe, et, s'avançant vers l'agent, le fit retourner en lui tapant sur l'épaule. Au même instant l'agent Balesdan reçut trois coups d'une arme que l'inconnu tenait à la main. Surpris, l'agent empoigna immédiatement le meurtrier par le bras et le mit hors d'état de renouveler sa tentative.

En voyant leur camarade arrêté, les deux autres individus filèrent rapidement. On n'a pas encore retrouvé leurs traces.

Au commissariat, le meurtrier, après de nombreuses réticences, déclara se nommer Albert Dodey, tonnelier, âgé de 20 ans, et demeurant en garni, rue de Sommerard, 22. Mis en présence de l'agent Balesdan, il avoua au commissaire de police qu'il s'était trompé. Il avait, ajoute-t-il, l'intention de tuer l'agent Poisson, qui avait arrêté Emile Henry. J'ai manqué mon coup, tant pis; je me suis fait « pincer », mais ça ne fait rien, d'autres le frapperont. Casimir-Périer et Dupuy y passeront aussi comme Carnot.

C'est tout ce qu'on a pu tirer de lui pendant cet interrogatoire.

M. Dodey s'était rendu au domicile indiqué par Dodey pour perquisitionner; des papiers et divers objets ont été saisis, mais on ignore l'importance qu'ils peuvent avoir.

L'arme qui a servi à commettre le crime est un tranchet de cordonnier, fraîchement aiguisé. Les blessures ont été amoindries par la résistance de la capeline et de la tunique. L'agent porte deux blessures légères à la poitrine, un peu au-dessus du sein gauche; quelques jours de repos le mettront sur pied. Quant à Dodey, il a été transféré au Dépôt dans la matinée.

Les renseignements recueillis sur son compte sont contradictoires. A son domicile, on ne lui connaissait pas d'idées anarchistes; on suppose que c'est sous l'influence de la boisson qu'il a frappé Balesdan.

La Guerre entre la Chine et le Japon

Shanghai, 22 août.

On n'a, depuis le 12, aucune information au sujet des opérations militaires sur terre et sur mer. L'interruption des communications est si com-

quels il regardait Mademoiselle.

M. de Kéralain n'en fut que plus affirmé dans sa résolution, et le soir, quand Beppo le quitta, il avait déjà choisi le lieu où il se réfugierait aussitôt après son arrivée en Bretagne.

Le lendemain, il se leva de bonne heure; cependant le temps s'écoulait et Beppo, si exact d'ordinaire, ne paraissait pas. La voiture était déjà dans la cour que le fidèle serviteur était encore absent.

— Que veut dire ceci, se demandait M. de Kéralain.

Il envoya voir dans la chambre de Beppo; la chambre était vide, le lit n'avait pas été défait.

L'inquiétude de M. de Kéralain devint mortelle. Dans sa situation, tout était matière à anxiété.

— Mon Dieu, murmurait-il, que se passait-il encore ?

Enfin on cri retenit du côté du bois vers lequel plusieurs personnes s'étaient dirigés. M. de Kéralain y courut, et bientôt il aperçut Beppo, étendu la face contre terre, au milieu d'une mare de sang, un stylet planté entre ses deux épaules.

M. de Kéralain se précipita, l'appela, le releva, mais ne put parvenir à le ranimer. On apporta un brancard, on y plaça le moribond qu'on ramena dans l'appartement de son maître.

Pendant de longues heures, Beppo resta sans conscience, mais la vigueur de sa constitution triompha du danger. M. de Kéralain ne le quittait pas, attendant avec une impatience fébrile le réveil de son intelligence, épiant sur ses lèvres le premier souffle de vie.

Le moment vint où malgré son extrême fai-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 14

LE

CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XIII

Il résolut sans le dire à Cécile, de se rapprocher d'elle de veiller sur sa jeunesse et d'essayer de voir Yvonne. Il arriverait la nuit à Saxon, il ne quitterait pas sa chambre et resterait caché à tous les yeux; il ne verrait que Beppo, dont la discrétion était à toute épreuve. Par celui-ci, il saurait tout ce qu'il lui importait de savoir.

Il exécuta donc ce plan comme il l'avait conçu.

S'il n'avait écouté que son impatience il eût, dès son arrivée, fait réveiller Beppo; la prudence le conseilla d'attendre au lendemain. Il essaya de goûter quelques heures de repos, il ne put parvenir à s'endormir. Quoi ! il était à quelques pas de sa femme et de sa fille, et il ne pouvait les serrer sur son cœur. Cela était trop cruel, et il regretta presque de s'être exposé à une pareille épreuve. Vers le matin, cependant, la fatigue finit par l'emporter et il s'assoupit d'un sommeil léger et tourmenté. Tout à coup les claquements d'un fouet

un bruit de grelots le tirèrent de son engourdissement et l'amènèrent vers la fenêtre.

Deux voitures attendaient à côté d'une diligence ou des domestiques chargés de lourds bagages. Bientôt Cécile et Yvonne parurent ensemble, suivies par M. de Rocheploc, la douairière de Kéralain et M. de Maloy.

La vue de ce dernier arracha à M. de Kéralain un véritable rugissement de fureur, il ne pouvait voir cet homme sans être aussitôt possédé du désir de lui sauter à la gorge.

Mais un incident nouveau ne tarda pas à attirer son attention.

Pendant que les voyageurs s'installaient, un colporteur s'approcha de Mme de Kéralain, et jetant à terre le ballot qu'il portait, il le défit prestement; il en tira plusieurs pièces d'étoffe qu'il déplaça. Mme de Kéralain, toujours bonne et généreuse, prit un foulard et mit une pièce de monnaie dans la main du colporteur. Celui-ci s'empressa de ramasser ses étoffes et se mit aussitôt en devoir de refermer son ballot. Un genou en terre, il ne vit pas Cécile qui, juste à ce moment, monta dans la voiture par la portière opposée. Mais, quand l'équipage s'ébranla, il se releva et, pour une minute, il se trouva face à face avec Mlle Martini.

De la fenêtre où il était toujours accoudé, M. de Kéralain vit sa fille partir, et comprit qu'on cri sortait de ses lèvres, tandis que le colporteur se rejetait vivement en arrière.

La voiture partit au galop, le colporteur, dont un large chapeau dissimulait le visage, plaça son fardeau sur son épaule, et quand Beppo, qui avait embarqué les domestiques dans la diligence, se di-

plète que les correspondants de journaux qui avaient été envoyés en Corée ont dû rebrousser chemin et revenir à Shanghai, voyant qu'il ne servait à rien d'aller en avant.

L'absence de nouvelles authentiques donne naturellement lieu ici à une foule de rumeurs qui n'obtiennent plus guère de crédit, car elles sont presque aussitôt démenties.

Tout est tranquille à Shanghai; les Chinois sont calmes; il n'y a eu aucune manifestation contre les Européens.

Les Japonais de Shanghai ont quitté les quartiers chinois et se sont placés sous la protection des Etats-Unis.

Deux Japonais qui se promenaient dans le quartier des Français ont été arrêtés comme espions par les autorités chinoises, mais ils ont été immédiatement remis au consul des Etats-Unis qui les gardera sous sa protection jusqu'à ce qu'une accusation plausible ait été formulée contre eux.

* * *
Londres, 22 août.

On télégraphie de Sanghaï au Times :

Le général Tiao, commandant la division de Feng-Tien, télégraphie que vendredi les Chinois ont attaqué les Japonais à Ting-Yung et les ont repoussés sur Chung-Ho, à la distance de onze milles, en leur infligeant de grosses pertes.

Les Chinois ont encore attaqué les Japonais samedi et les ont chassés de Chung-Ho. Les pertes des Japonais ont encore été très fortes.

On s'attend à une nouvelle bataille aujourd'hui. La flotte japonaise prend ses dispositions dans le golfe de Petchili.

Les Ministres britannique, russe et italien sont arrivés à Cheefoo.

Complot

La police déploie, en ce moment, une grande activité; s'il faut en croire les bruits qui circulent en ce moment, des découvertes très importantes auraient été faites, et les anarchistes étaient sur le point de commettre un attentat.

Il a été reconnu que les anarchistes de Berlin sont en communication avec les compagnons de Barcelone, Chicago et Londres. La police aurait découvert toute la trame du complot.

De grandes mesures de précaution sont prises autour de l'empereur; de nombreuses lettres de menaces sont adressées journellement au palais.

Expulsion de cinq nihilistes russes

Hier, dans la soirée, la gendarmerie de Chamonix a procédé, en exécution d'un arrêté d'expulsion du Ministre de l'Intérieur, à l'arrestation de cinq Russes signalés comme nihilistes.

Ce sont les nommés Joseph Guerchogorine, Anna Chaparoff, Nicolas Jonhowsky, Archadasky, dit Dobrowolsky, docteur médecin, et sa femme, également docteur médecin.

Ces Russes, qu'on dit très riches, ont été arrêtés dans la commune des Ouches, peu éloignée de Chamonix, à l'hôtel du Pavillon des Montées, où ils étaient descendus, et ont été écroués à la maison d'arrêt de Bonneville en attendant d'être reconduits à la frontière. Ils étaient, dit-on, en correspondance très suivie avec les comités nihilistes de Londres et de Genève.

CHRONIQUE LOCALE

M. Calès

On parle d'un prochain mouvement administratif. Nous croyons savoir que M. Calès, qui n'a

blesse, Beppo put parler.

- Maître !
- Me voici, mon ami.
- Maître !
- Que veux-tu ?
- Partez vite, rejoignez mademoiselle, il le faut.
- Mais toi ? je ne puis t'abandonner en cet état.
- Je me guérirai sans vous et je vous suivrai, partez !
- Qui t'a frappé ? Quel danger menace ma fille ?
- N'avez-vous pas deviné ?
- Parle !
- Le colporteur, Mattéo !
- Mattéo ? Est-ce possible ?
- Ce n'est que trop vrai !
- Ah ! mon pressentiment ne me trompait pas.

Beppo avait raison, il fallait à tout prix rejoindre Cécile. M. de Kéralain donna des ordres pour qu'aucun soin ne fut épargné au blessé, il fit promettre à celui-ci de le suivre aussitôt que le médecin le permettrait et ne perdit pas une minute pour se mettre en route.

XIV

Après le sac de la villa Martini, Mattéo était rentré dans sa caverne, la rage dans le cœur. Cécile lui échappait, et M. de Montgardec s'était dérobé à sa vengeance; de plus, il n'avait trouvé à la villa ni or, ni bijoux.

C'en était trop.

Ses malheurs ne devaient pourtant pas s'arrê-

pas cru devoir accepter la sous-préfecture de Florac, sera compris dans ce mouvement et recevra un poste mieux à sa convenance. Il est certain qu'après les quelques années passées au secrétariat général de Cahors, où il a su se créer de réelles sympathies par l'amabilité de son caractère, la solidité de ses principes républicains, et sa générosité inépuisable qui le fait tant regretter des pauvres, M. Calès devait s'attendre à mieux que la sous-préfecture de Florac comme récompense de ses réels services. Nous sommes heureux d'apprendre que la méprise est réparée et que notre regretté secrétaire général va recevoir prochaine et juste satisfaction.

Départ de M. le colonel Delamare

M. le colonel Delamare est parti samedi soir avec sa famille, en permission de 3 mois, en attendant la liquidation de sa pension de retraite.

Nous ne pouvons laisser s'éloigner de nous le brave colonel du 7^e, sans dire combien il laisse de sympathies à Cahors. La population n'oublie pas, en effet, que dans toute réjouissance publique, dans toute fête de charité, on voyait toujours l'armée fraterniser avec elle, et la musique rehausser de son concours l'éclat des fêtes. M. Delamare comprenait avec raison que dans un pays où tout le monde est soldat, la troupe ne saurait rester en dehors des manifestations qui ont un but louable et élevé.

Nous regrettons vivement que l'état de santé oblige M. le colonel Delamare à prendre une retraite anticipée et nous l'accompagnons de nos vœux sincères de prompt rétablissement.

Nominations de percepteurs

M. Martin, percepteur de Saint-Géry, est nommé percepteur à Saint-Germain-de-Bel-Air.

M. Ramondou, percepteur d'Assier, est nommé percepteur à Saint-Géry.

M. Bramel, percepteur de Cabrerets, est nommé percepteur d'Assier.

La perception de Cabrerets a été attribuée à un sous-officier classé.

Nos compatriotes

M. Deloncle, secrétaire général à la direction de l'intérieur, aux colonies, est nommé directeur de l'intérieur au Congo français, en remplacement de M. Le Divellec, appelé à d'autres fonctions.

Commission départementale

Séance du 21 août

Présents : MM. Iscard, président, Pradines, Laparra, Longpuech, Cocula, Delpont et Relhié, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance.

La commission accorde des subventions aux communes suivantes :

- 1^o 100 fr. à la commune de Bétaille, pour réparations à l'Eglise.
- 2^o 80 fr. à la commune d'Orniac, pour réparations à la toiture du presbytère.
- 3^o 50 fr. à la commune de St-Paul-Labouffie, pour réparations au presbytère.
- 4^o 125 fr. à la commune de Nuzéjols, pour réparations au presbytère et à l'Eglise.
- 5^o 100 fr. à la commune de Cassagnes, pour construction d'un lavoir et réparations des fontaines, à la condition que la commune fera le surplus de la dépense.
- 6^o 100 fr. à la commune de Gieurac, pour réparations au lavoir et fontaines publiques.
- 7^o 150 fr. à la commune de Bouyssou, pour réparations à l'Ecole de garçons.

ter là.

Bien qu'en Italie l'autorité soit rarement victorieuse quand il s'agit de brigandage, il y a certains faits qu'elle est obligée d'avoir au moins l'air de réprimer : le pillage de la villa, la séquestration de M. de Montgardec, dont le bruit s'était répandu, étaient des faits trop graves pour que le gouvernement ne s'en inquiétât pas, et, un soir, un des brigands apporta la nouvelle qu'avant le lever du soleil, la caverne serait cernée.

— Allons, mes enfants, dit Mattéo, il faut partir, nous allons nous disperser pour nous retrouver bientôt.

— Où et quand ?

— Où ? Au bord de la mer où nous re, rendrons notre ancien métier : contrebandier, pirate, comme vous voudrez l'appeler. La mer est encore plus sûre que les bois. — Quand ? quand je saurai où se cache la belle qui nous ramènera la chance. Alors, je vous appellerai ; nous achèterons un fin voilier et, vienne une nuit sombre, l'ois au sera mis en cage.

Puis il retira d'une cachette des rouleaux d'or et donna à chacun la part qui lui revenait. Il sera la sienne dans une ceinture qu'il portait autour du corps et dans laquelle il y avait déjà une quantité considérable de pierres.

— Maintenant, dit-il, que chacun m'écoute.

Nous allons d'abord parcourir l'Italie ; moi, étant le plus connu et le plus compromis d'entre nous, je passerai en Suisse par les chemins les plus déserts, je visiterai les stations thermales les moins suivies ; vous, au contraire, vous vous dirigerez par les voies les plus fréquentées, vous explorerez les villes et les villages. Si vous trouvez quel-

8^o 100 fr. à la commune de Saillac, pour réparations à l'Ecole de garçons.

9^o 80 fr. à la commune de St-Laurent-les-Tours, pour réparations à la maison d'Ecole.

10^o 200 fr. à la commune de Soturac pour l'Etablissement d'une place publique.

11^o 100 fr. à la commune de Cadrieu, pour réparations au presbytère.

La commission classe comme suit les demandes de secours présentées par diverses communes pour la construction de maisons d'écoles mixtes :

1^o La Touille ; 2^o Cambes ; 3^o Caillac ; 4^o Labastide-Marnhac.

La commission émet un avis favorable à la demande présentée par la commune de Labastide-Marnhac à l'effet d'obtenir l'abandon du rabais revenant à l'Etat sur les travaux de construction de l'école de garçons pour en affecter le montant à des travaux supplémentaires à la même école.

La commission repousse la demande de classement d'un nouveau chemin vicinal de Labastide-Marnhac.

La commission donne acte à M. le Préfet de la communication : 1^o Dépenses départementales de 1893, compte de gestion rendu par M. le trésorier-payeur général.

2^o Projet de budget du département pour l'exercice 1895.

3^o Compte départemental de l'exercice 1893.

4^o Etat de situation des recettes et des dépenses départementales de l'exercice courant.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 20 août

Les conseillers réunis par arrondissement, ont formé les Commissions de la manière suivante :

1^o Commission des finances : MM. Relhié, Roques, Delpont, Talou, Longpuech, de Lamaze, le comte Murat, Lachièze, Iscard, Malvy, de Verninac.

2^o Commission des travaux publics : MM. Béral, Rey, Cangardel, Bessières, Cocula, Calmeilles, Pauliac, Laparra, Vival, Calmon.

3^o Commission des vœux et objets divers : MM. Grimal, Pradines, Daffas, Brugalières, Bénéchie, Marcenac, Duphénieux.

Séance du 21 août

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

Au nom d'une Commission spéciale, chargée d'étudier la création d'une caisse d'assurances en faveur des planteurs de tabac de notre département, M. Rey expose, dans un intéressant rapport verbal, l'état de la question et les difficultés avec lesquelles la Commission s'est trouvée aux prises, surtout au point de vue de la tenue de la caisse. Il a été impossible d'obtenir le concours des agents de l'Etat, les diverses administrations auxquelles on s'est adressé (direction des tabacs, contributions directes et contributions indirectes) basant leur refus sur le caractère de *société d'assurances* affecté à l'institution projetée. Il en serait autrement s'il s'agissait de la création d'une caisse d'assistance ou de secours, conformément à la loi du 10 août 1871.

En vue de faire disparaître ces difficultés, M. Rey propose donc de modifier les statuts et de créer une caisse d'assistance. Et afin de donner à l'institution que l'on veut créer ce caractère d'assistance, il propose au Conseil d'allouer à la caisse projetée un secours de 1,000 francs.

Les conclusions du rapport de M. Rey, combattues par M. Roques, qui objecte que le Conseil viendrait en aide aux planteurs de tabac aux

que indice de la présence des oiseaux que je cherche, vous me le ferez savoir, et j'arriverai.

Le sort fut favorable à Mattéo qui parvint à dépasser les gendarmes et à gagner la Suisse, en suivant toujours les montagnes.

Il faisait la contrebande et trouvait des complices parmi tous les paysans qui lui achetaient à bon compte leurs provisions de tabac.

Il arriva à Saxon où il ne s'attendait pas à trouver l'objet de ses recherches, et encore moins Beppo qu'il croyait mort dans l'incendie de la villa.

Il avait résolu de prendre quelques jours de repos et avait choisi pour cela cet endroit, écarté de la route, situé à deux pas des montagnes, où il pouvait toujours chercher un refuge. Là enfin, il trouverait toutes les conditions de sécurité qui lui étaient nécessaires.

Quand il se trouva en face de Cécile, il ressentit une joie féroce, qui fut bientôt tempérée par l'arrivée de Beppo.

Il resta tout le jour caché dans une anfractuosité de rocher et quand, le soir, il vit l'Italien se diriger seul vers les bois qui entourait l'établissement, il le suivit à pas de loup. Le cigare que fumait Beppo lui servait de phare et guidait sa marche. Quand celui-ci fut assez éloigné pour que ses cris ne pussent parvenir jusqu'aux oreilles des baigneurs, Mattéo se précipita sur lui et d'un coup de stylet, l'éteignit sur le gazon. Le coup, quoique violent, ne pénétra pas assez profondément pour attendre les sources mêmes de la vie et Beppo, qui d'ailleurs était sur ses gardes — il n'était venu dans le bois que pour chercher quelque trace

dépens des autres cultivateurs, sont renvoyées à l'examen de la Commission des finances.

Conformément à la décision prise le matin même par une réunion plénière, M. Béral, rapporteur, propose au Conseil de maintenir le principe d'une réserve sur le budget départemental, en faveur des chemins vicinaux et ruraux reconnus conformément à la loi de 1881. Le chiffre en sera subordonné aux ressources budgétaires. — Adopté.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil donne un avis favorable à la tolérance de la pêche à la ligne flottante dans les réserves établies sur les cours d'eau du département, et à la prolongation de la période d'interdiction de la pêche à la carpe dans la rivière du Lot jusqu'au 31 juin.

MM. Bénéchie, Lachièze et Malvy sont nommés membres de la Commission interdépartementale (Lot et Corrèze), chargée de réclamer l'établissement d'échelles à poisson sur le cours de la Dordogne.

Sur les conclusions du même rapporteur, le classement du chemin de grande communication n^o 39, de St-Hilaire à Parnac, est adopté.

Le Conseil désigne une commission composée de MM. Vival, Delon, sous-ingénieur à Figeac, et Cougoule, pharmacien à Figeac, pour faire une enquête sur les eaux noires déversées dans le Célé par les usines de Maurs (Cantal).

Au nom de la commission des travaux publics, M. Vival, rapporteur, conclut au refus pur et simple du crédit demandé pour réparations à la maison d'arrêt de Cahors.

Entre autres travaux dont le total est évalué à 2,800 francs, il s'agirait de construire, dans la chapelle de la maison d'arrêt, une cloison pour séparer les détenus des deux sexes.

Le Conseil rejette la demande de crédit. M. Delpon dépose un vœu tendant à établir un arrêt à Flaujac.

M. Vival rappelle qu'il a déposé un vœu semblable il y a six ans, et ajoute que, par suite, il est heureux de s'associer au vœu de M. Delpon. Adopté.

M. de Lamaze prononce un long discours en faveur du tramway de St-Céré.

M. de Lamaze se plaint que le conseil n'ait pas encore statué sur les demandes de concessions qui ont été présentées.

M. Vival, député, déclare que lui et ses amis sont aussi désireux que M. de Lamaze de voir aboutir cette question ; mais si le conseil ne peut statuer, aujourd'hui encore, sur la demande en concession déposée par M. de Lentillac, c'est parce qu'aucun dossier n'a été transmis au Conseil, ainsi que le voulait la loi du 11 juin 1880 ; dès lors, faute de cette indispensable formalité, il est impossible d'arriver pour le moment à la solution de cette affaire.

La proposition de M. de Lamaze est renvoyée à la commission des travaux publics.

La séance est levée à 5 heures.

Distinctions honorifiques accordées aux instituteurs et institutrices du département du Lot

Palmes académiques

- MM.
- Mazet, instituteur à Puybrun.
- Vidal, directeur d'école communale à Cahors.
- Médailles d'argent*
- Besson, instituteur à Castelfranc.

du colporteur — se relea et attaqua son agresseur qui s'enfuyait et qui, en se voyant atteint par sa victime, proféra un juron énergique.

Beppo reconnut alors la voix de Mattéo, ce qui redoubla son courage, mais la lutte était trop inégale : le sang qui s'échappait à flots de sa blessure ne tarda pas à l'affaiblir, il dut lâcher prise et tomba évanoui à plat. M. de Kéralain devait le trouver le lendemain.

Pendant ce temps, Mattéo s'éloignait de toute la vitesse de son pas agile, et se perdait sur les pentes du Saint-Bernard.

Cependant Cécile, insconsciente du nouveau danger qui la menaçait, poursuivait sa route vers la Bretagne, où elle avait si grande hâte d'arriver ; absorbée par l'idée fixe qui la dominait, elle était insensible à tout ce qu'elle voyait. Les beautés naturelles du pays qu'elle parcourait, les séductions que Paris offre à ses visiteurs, tout la laissait indifférente. Elle avait soin pourtant de cacher à Mme de Kéralain l'impatience qu'elle avait d'arriver bientôt au terme de son voyage et elle feignait une grande reconnaissance pour les soins que prenait celle-ci de l'amuser et de l'intéresser.

Du reste, l'intimité qui s'était établie entre les deux femmes allait chaque jour en se resserrant et Yvonne sentait en elle pour la jeune fille une si grande tendresse qu'elle en était de plus en plus étonnée. Que veut dire ceci ? se disait-elle ?

(A suivre)

Soulié, instituteur à Puycaivel.
Arènes, instituteur à Bretenoux.

Médailles de bronze

Loude, instituteur à Limogne.
Cayrol, instituteur à Saint-Projet.
Siriens, instituteur à Cornac.
Soulignac, instituteur à Sauzet.
Mlle Bonnet, direct. d'école communale à Cahors
Mme Padirac, institutrice à Fajoles.

Mentions honorables

Roumégous, instituteur à Carlaillac.
Delpech, instituteur au Montat.
Aldhuy, instituteur à Valprionde.
Coudere, instituteur à Arcambal.
Lagarrigue, instituteur au Bourg.
Renaud, instituteur à Cazillac.

Mlles

Séguy, institutrice à Gramat.
Lompech, institutrice à Lauzès.
Miquel, direct. d'école communale à Castelnau.

Lycée de Cahors

M. Villard chargé de cours d'allemand au lycée de Laval, est nommé en la même qualité au lycée de Cahors, en remplacement de M. Castets, appelé à d'autres fonctions.

Orphéon de Cahors

On nous annonce que l'Orphéon de Cahors adresse au Conseil municipal, une pétition à l'effet d'obtenir de cette assemblée une subvention annuelle destinée à payer les honoraires des directeur et sous-directeur de la Société.

Nous aimons à croire que nos élèves voudront bien prendre cette demande en considération et qu'ils voteront les fonds nécessaires.

En agissant ainsi, notre municipalité se fera l'interprète des sentiments de notre population, heureuse de voir revivre et prospérer notre vieil Orphéon, toujours prêt à se faire entendre à l'occasion des fêtes données au bénéfice des malheureux.

Postes et télégraphes

A la suite du concours des 25 et 26 juin dernier, 8 candidats étrangers à l'administration ont été reçus surnuméraires dans le département du Lot.

Nous relevons pour Cahors les noms suivants : Guiral Rémy, élève du lycée.

Ilbert, élève de M. Marlas.

Ricart, élève du lycée.

Convocation

Les jardiniers de la ville de Cahors sont priés de vouloir bien se réunir dimanche 26 août, à 5 heures du soir, dans une salle de la mairie, pour l'organisation du bal annuel.

Accident

Lundi, vers une heure du soir, le nommé Labarthe, conduisait un cheval appartenant à M. Cayla, attelé à un tombereau chargé de décombres qu'il voulait déposer sur le quai Cavaignac, lorsque les roues se trouvant trop près du talus, la terre a cédé sous le poids du tombereau, et le tout a roulé dans le Lot. Avec l'aide des ouvriers qui se trouvaient aux travaux de fondations du quai, on a pu retirer le cheval et le tombereau. L'animal n'a pas eu de mal.

Enregistrement

M. Rouquayrol de Boisse Joseph, surnuméraire de l'enregistrement, des domaines et du timbre à Gourdon, est nommé receveur à Cazals.

Gourdon

M. Sers, notre nouveau sous-préfet, a pris, vendredi, possession de son poste.

Ces jours derniers, la gendarmerie de Gourdon a arrêté le sieur François Cros, âgé de 20 ans, originaire de Saint-Amans (Aude), sans profession ni domicile fixe.

Cet individu s'était introduit dans une ancienne cambuse située sur la voie ferrée, près du kilomètre 563-300, en fracturant la serrure de la porte. Cette cambuse appartenait à un sieur Cabanel, propriétaire au Brulat, près Gourdon. Lorsque celui-ci a voulu faire sortir Cros de son immeuble, il lui a répondu par des injures et des menaces.

La gendarmerie, prévenue, s'est transportée sur les lieux et a cueilli ce peu intéressant personnage, qu'elle a conduit devant M. le procureur de la République de Gourdon, qui, après interrogatoire sommaire, l'a fait écrouer à la prison de notre ville.

Saint-Vincent

La fête locale de Saint-Vincent fut célébrée, dimanche dernier, avec éclat. La principale voie était pavisée de drapeaux tricolores, la musique parcourut plusieurs fois la ville aux sons de la *Marseillaise* et du *Père la Victoire*.

Le soir, une manifestation des plus imposantes eut lieu devant une maison portant l'inscription suivante :

AUX MANES DE 1793
GUILLAUME BESSIÈRES
MARTYR DE LA LIBERTÉ

Les jeunes gens, après avoir pris place en face de cette inscription, accompagnés par la musique de la fête et aux applaudissements de la foule, entonnèrent l'hymne national et divers autres chants patriotiques pour célébrer la mémoire de celui qui s'était enrôlé, à dix-huit ans, pour aller combattre, en Vendée, les ennemis de la République.

Fait prisonnier dans un combat par l'armée

royaliste, il fut sommé de crier : vive le Roy ! s'il voulait avoir la vie sauve. Bessières cria : vive la République ! et tomba presque aussitôt frappé mortellement d'une balle.

Les habitants de Saint-Vincent, en vrais patriotes, n'oublient pas, le jour de la fête locale, de rendre hommage au républicain qui mourut pour la liberté.

Castelnau-Montrader

La distribution solennelle des prix aux élèves des écoles laïques de Castelnau a eu lieu dimanche, dans une salle de l'école de filles, sous la présidence de M. Vicart, chef de cabinet du Préfet du Lot.

Après le chant de la *Marseillaise* et l'allocution de M. Bourthoumieux, directeur du cours complémentaire, M. le président prononce un discours fort applaudi.

Il parle de nos lois scolaires, qui sont et resteront l'honneur de la République, et du rôle de la femme dans l'éducation. Sur ce dernier point, il s'attache à montrer que les mères de famille instruites sont mieux en état de remplir leurs devoirs d'épouse, de mère et de maîtresse de maison.

M. Delpech, inspecteur primaire, félicite ensuite, au nom de l'administration, tous les maîtres de nos écoles des résultats nombreux qu'ils obtiennent, au prix de réels et pénibles efforts. Il fait remarquer la prospérité croissante de l'école de filles de Castelnau.

La distribution des récompenses a suivi ces allocutions.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 23 août 1894

de 8 à 9 h. 1/2 du soir (*Allées Fénélon*)

Pourvoirville, pas redoublé	Leroux.
Mireille, ouverture	Gounod.
L'Africaine, fantaisie	Meyerbeer.
Les Amourettes, valse	Gungl.
Lakmé, fantaisie,	Léo Delibes
La Frileuse	Maignier.

* * *

M. Michel, le nouveau chef de musique du 7. de ligne, a dirigé pour la première fois, dimanche dernier, le concert des allées Fénélon.

Les applaudissements d'un public nombreux, ont prouvé à M. Michel combien notre population est heureuse de trouver en lui un digne successeur de M. Kelsen.

FAITS DIVERS

Auvillar

Un épouvantable accident vient de se produire à Ducom (Tarn-et-Garonne), sur la propriété de Mme veuve de Lisac.

On dépeçait avec une machine à vapeur. Le battant était neuf, mais la locomobile était en service, paraît-il, depuis près de quinze années. On avait à peine dépeçé une centaine de dizaines sur quatre cents qui composaient le gerbier, lorsque, vers midi, une violente explosion s'est produite et a mis feu aux gerbes.

Le chauffeur venait de mettre du charbon dans le foyer de la machine et s'apprêtait à en refermer la porte, quand le bouchon d'un cylindre de la tubulure, gros comme une bonde de barrique, est violemment projeté contre la porte du foyer. Cet éclat, ricochant, frappe légèrement le chauffeur à la cuisse et l'empêche de fermer la porte. Aussitôt, la vapeur, s'échappant avec force par l'orifice de la tubulure, chasse par la bouche du foyer une gerbe de flammes, de charbons ardents, qui se répandent jusqu'à 10 mètres au moins de la machine. Un éperon du gerbier, placé en face à 6 mètres environ, prend feu, et en un clin d'œil, avec la rapidité de la foudre, comme un immense feu follet, l'incendie gagne à la fois le gerbier tout entier, le palier qu'on faisait et le battant lui-même. Tout est devenu la proie des flammes.

Comme le vent ne soufflait pas dans la direction des bâtisses, celles-ci, bien que placées à 2 ou 3 mètres de la gerbe, n'ont eu que des dégâts insignifiants. Elles contenaient le logement du colon, 700 quintaux de fourrages et le bétail. On comprend l'anxiété de l'homme d'affaires et du maître-valet, qui se sont multipliés toute la journée et toute la nuit, ainsi que les voisins, pour les préserver. Ils y sont parvenus, grâce à la pompe d'Auvillar, qui a été manœuvrée avec beaucoup d'habileté et d'à-propos.

Variétés

Explorations souterraines

Les Causse de Limogne

Un des compagnons distingués de M. Martel, le célèbre explorateur de nos causses, donne des détails sur l'excursion du Causse de Limogne faite tout dernièrement par ces messieurs.

Nous nous faisons un plaisir de reproduire cet intéressant récit :

De Cahors à Cajarc, la vallée du Lot, splendide, est bordée de falaises pittoresques, que creusent quantité de grottes béantes dans les escarpements. Plusieurs (à Vers et à St-Géry surtout) offrent encore, comme à Gluges, des traces des fortifications. C'est là que se réfugiaient les malheureuses populations rurales quand leurs demeures étaient pillées et incendiées par les routiers anglais. Le château de Salvagnac,

dont nous admirons les beaux restes près de Cajarc, a été construit vers la fin de cette rude guerre de Cent ans, dont le Limousin et le Quercy ont tant souffert.

Notre voiture côtoie le gouffre de Lantouy, un — *blagour* dans le genre de celui du Soulier; le site est seulement plus sauvage. — Les ruines d'une chapelle romane dominant la source Vauclusienne qui passait pour *insondable*, comme ses congénères. En outre, comme au Limon, un tourbillon aspirait tous les objets qui arrivaient au centre, ce qui n'empêche pas M. Martel d'y lancer un de ses bateaux. Le frère esquif et son maître ne sont pas engloutis le moins du monde et la sonde accuse 8 mètres seulement à l'endroit le plus profond. Ce gouffre a sa légende, comme de juste, une sombre légende que racontera M. Martel, dans la relation qu'il nous a promise pour notre Bulletin et que M. Rupin illustrera.

Le second objet est le gouffre de Loule; c'est ainsi que l'orthographe Ad. Joanne, mais il me semble que mieux vaut écrire L'OULE (du patois *oulo*, marmite). En effet, le trou (peu profond d'ailleurs) qui s'ouvre en pleine roche à la base d'un escarpement, offre la forme d'une gigantesque marmite. Ce trou vomit de l'eau, paraît-il, lorsque le causse voisin est saturé par des pluies abondantes; actuellement il est à sec et la descente est facile.

Deux tortueuses galeries conduisent à deux réservoirs d'eau, à deux niveaux différents. Impossible d'utiliser les bateaux; la section transversale est trop étroite. Pour aller jusqu'au bout, MM. Martel, Pons et Louis Armand n'hésitent pas à se mettre à l'eau jusqu'à la ceinture. . . et nous venions de déjeuner copieusement au bord de l'Oule !

Une cordiale hospitalité nous attendait à Limogne, chez M. Pradines, notaire, doublé d'un érudit; la collection d'ossements fossiles recueillis par lui dans les poches à phosphate de chaux de la région est fort intéressante et nous voyons aussi, entr'autres objets, de jolies pointes de flèches en silex, trouvées par notre hôte sous quelques dolmens voisins; le canton de Limogne, d'après M. Pradines, en possède une centaine; les uns en bon état, les autres en ruines.

En route pour St-Projet, non sans voir au passage une perte de ruisseau près du Cros; entre St-Projet et Caylus, la voiture de M. Pradines nous dépose dans un vaste cirque des plus pittoresques. Au milieu de la haute falaise, s'ouvre la caverne d'où jaillit, par les pluies, une des sources de la Bonnette, petite rivière qui porte à l'Aveyron, le tribut de ses eaux. Deux jeunes gens de Limogne, MM. Aymard, se sont joints à nous.

Large et haute à l'entrée, coupée vers le milieu par deux galeries en croix et dominée par une troisième où l'on ne peut accéder qu'avec une échelle, la caverne se termine par une autre galerie basse, mais assez large. En avant, bougies au poing !

L'eau nous arrête (comme elle avait au surplus arrêté avant nous MM. Pradines et Aymard); elle ne nous arrêta pas longtemps. . . et je vais goûter les charmes de la navigation souterraine.

Ce n'est pas la rivière de Padirac, tant s'en faut ! Un simple réservoir large de 4 à 5 mètres, et long de 150. De jolies cristallisations scintillent à la voûte; près du siphon qui est le *neck plus ultra*, pour nos bateaux, une stalactite de plus de deux mètres pend au-dessus de la nappe liquide. « C'est vraiment beau », me dit M. Martel, et il en a pourtant vu bien d'autres; « Rupin, pouvez-vous faire un croquis ? Je vais allumer du magnésium. » Réponse affirmative de M. Rupin, qui monte un autre bateau avec M. Pons. « Bien ! Lalande, jetez l'ancre. » J'enfonçai mon index droit dans la glaise berge pour immobiliser notre nef en toile; M. Martel brûle du magnésium qui illumine féériquement ce lieu où nul n'a pénétré avant nous, et . . . pendant que M. Rupin travaille, un faux mouvement fait perdre l'équilibre à notre ami Pons ! Le voilà dans l'eau jusqu'aux épaules . . . ce qui permet de constater (nous avions oublié la sonde) qu'il y a là 1 m. 60 d'eau environ et que le lit du ruisseau plonge sous la voûte mouillante; à quelque chose malheur est bon.

Une *guelle* en ruines qui nous semble devoir remonter au XIII^e siècle est à l'entrée de la caverne, où se remarquent au surplus d'autres traces de défenses.

Encore une grotte fortifiée pendant l'occupation Anglaise et là, du moins, les réfugiés étaient sûrs de ne pas manquer d'eau.

Sous la falaise, le moulin de la Dou. Encore une Dou; moins abondante, je le constate, que celle du cirque de Laroche. Cette source est alimentée par le réservoir souterrain; en effet, pendant que nous y naviguions, les eaux de la Dou ont été momentanément troublées.

M. Martel continue ses explorations dans le causse de Limogne, avec MM. Rupin et Pons, et son fidèle Louis Armand; j'ai dû, à mon grand regret, me séparer de mes amis.

Le 13 août 1894.

Ph. LALANDE.

Dernières nouvelles

Le complot contre M. Dupuy

La police recherche un des auteurs du complot de Barcelone, lequel aurait pénétré en France par Bayonne.

Bibliographie

Simone, histoire d'une fille moderne, tel est le titre du volume de Victor Tissot, que la librairie DENTU met en vente cette semaine.

C'est une délicieuse histoire d'amour, qui étonnera tous les cœurs, en même temps qu'une étude de mœurs très parisiennes, dont les scènes se déroulent dans des milieux qui intéresseront toutes les femmes.

Victor Tissot a décrit, avec la couleur et l'art qu'on lui connaît, la vie de la jeune fille livrée à elle-même dans une ville comme Paris.

Sa **Simone** est le type de la jeune fille d'aujourd'hui, telle que la façonne l'éducation de nos lycées. Voulez-vous son portrait ? le voici :

« Elle est bien jolie, M^{lle} Gosselet, penchée sur ce bouquin de science rédigé par quelque vieux coupe-bras. De ses cheveux relevés en petite houpe de clown, le front se dégageait volontaire. Le nez droit, très fin, indiscret, querelleur, se reliait à la bouche par une courbe presque hardie, et pourtant M^{lle} Simone n'avait pas le nez retroussé. La bouche un peu grande se colorait de pourpre violent à la commissure des lèvres. Le menton droit était d'une grande pureté de lignes malgré les petites rondeurs grasses qui disparaissaient sous le col droit de sa blouse de surah. Sous les sourcils d'un arc irrégulier, les yeux gris-bleu, mirettes de petite fille étonnée, brillaient dans l'ombre des paupières un peu fatiguées. Sous la perruque brune tendue en arrière comme sous le poids du chignon à la grecque, l'oreille compliquée, ornée de petits cartilages en saillie, s'éclairait de jolies teintes lumineuses. L'épiderme à peine rosé était pimenté d'une couleur brune qui donnait à cette jolie tête de parisienne l'aspect d'un camée antique. »

Ces jeunes filles-là sont plus fortes pour la lutte, elles ont dans l'âme quelque chose de viril, qui ne déplaît point, et leur donne des airs d'héroïnes.

Simone remplit son rôle de fille indépendante et honnête jusqu'au bout; et son roman finit à la façon de tous les romans de jeune fille : par un mariage avec celui qu'elle aime.

Ce qui fait le charme du nouveau livre de Victor Tissot, ce sont les peintures si exactes de certains mondes parisiens d'un accès difficile au commun des mortels.

L'auteur du *Voyage au pays des Milliards*, de *Vienne et vie Viennoise*, de *La Russie et les Russes*, nous montre qu'il n'a pas besoin de voyager chez les autres pour faire des découvertes curieuses, et nous donner des livres documentés et intéressants, qui se lisent jusqu'au bout, tout d'une haleine, sans fatigue et sans ennui.

Simone est adressée franco contre 3 fr. 50 en timbres-poste envoyés à la librairie DENTU, à Paris.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^o

56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas content à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

MAISON

Bien aménagée à louer, en partie ou totalité, située rue Lestieu. Eau dans la maison et water-closets à l'anglaise. — Prix modéré.

S'adresser pour visiter, chez M. Arnaudet, rue Fénélon.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblat-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Mar-

san, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsen, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 %/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du ré-

seau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion, le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers, via Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et vice versa.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anasterlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcautié.

PRIX MODÉRÉS

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à Cahors, le 1^{er} et le 3^e samedi de chaque mois

Hôtel de l'Europe

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Brevet S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints

Vitrierie

en **Henri SÉGUY**

tous genres

Faux bois

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

À VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dép. de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien.

Chiffre d'affaires : 45,000 fr.

Prix à débattre d'après inventaire.

S'adresser aux initiales L. M. M.,

Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

POUR AMÉLIORER

POTAGES SAUCES RAGOUTS

LÉGUMES et toutes sortes de METS

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT

UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG

EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON

Certaine et Radicale

de toutes les

AFFECTIONS de la PEAU

Dartres, Eczéma, Acné

Psoriasis, Herpès, Prurigo

Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MÊME DES Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et

présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENOIR-MANÉ, Médecin-Spécialiste, ex-Phlébotomiste, Aide-Major aux Hôp. Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Bon prime du « Journal du Lot »

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR

Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demandez le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

16, Rue de la Liberté, Cahors

